



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

## ARRÊTÉ

---

Portant composition de la Commission Régionale de Conciliation de Provence Alpes Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**Vu** le code du travail et notamment les articles L.2522-7, R.2522-9, R.2522-11 à R.2522-16 ;

**Vu** les propositions des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives sur le plan national ;

**Vu** l'avis du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La Commission Régionale de Conciliation de Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée comme suit :

- Président : le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Membres de la Commission Régionale de Conciliation de Provence-Alpes-Côte d'Azur nommés
  - En qualité de représentant des employeurs :

Membre titulaires	Membres suppléants
<b>Mouvement des entreprises de France Provence-Alpes-Côte-d'Azur (MEDEF PACA)</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. BLUM César</li><li>• Mme SASSI Muriel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme COTTI Patricia</li><li>• Mme MAGNAN Sandrine</li><li>• M. TRABELSI Mounir</li></ul>
<b>Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CPME PACA)</b>	
Pas de désignation	

## Union des entreprises de Proximité (U2P)

Pas de désignation

### FRSEA

• Mme GRANDIN Isabelle

• Mme CLOS QUEIRAS Anne Laure

• Mme VIGNAUD Charlène

• En qualité de représentant des salariés

### Membre titulaires

### Membres suppléants

### Union Régionale Force Ouvrière

• M. UPRAVAN Maley

• M. COMBA Alain

• M. SALIBA André

### Union Régionale CFDT

• M. PELLEING Frédéric

• M. INNOCENZI Jean

• M. LIEUTOD Patrick

### Union Régionale CFE-CGC

• M. RAU Alain

• M. MARAIS Alain

• M. ZANETTA Michel

### Comité Régional CGT

• M. TOURLAN Daniel

• M. FECHINO Hervé

• M. MORETTI Sylvain

### Union Régionale CFTC

• M. BUILLES Jacques

• M. Christian NERUCCI

• M. Abdelhalim GUEALIA

## ARTICLE 2

Les membres de la Commission Régionale de Conciliation sont désignés pour une période de trois ans. Leur mandat expire en cas de perte de la qualité en vertu de laquelle ils ont été désignés.

## ARTICLE 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **04 FEV. 2022**

Le préfet

Christophe MIRMAND